

En dehors des examens organisés par l'UFA, tous les grades peuvent être obtenus sur dossier : soit pour reconnaissance d'engagement fédéral (Ligues et CID) soit pour raison médicale. Ces grades sur dossier sont délivrés par la CSDGE sans qu'aucun automatisme d'ancienneté n'intervienne.

Procédures et renseignements à fournir pour les demandes de nomination de grades sur dossier, de haut niveau (HN), ou par équivalence

Trois avis et signatures distincts ou plus sont demandés pour les dossiers :

Ce n'est pas le/la candidat-e qui doit faire la demande

- Le/la demandeur/se, qui **ne peut pas être le/la candidat-e.**
- Un-e technicien-ne : **selon le cas.**
- Un-e élu-e : **selon le cas.**

Grades sur dossier – 1^{er} et 2^e dan

- Formulaire 6 avec une lettre motivée du / de la demandeur/se et un CV du / de la candidat-e ;
- Lettre motivée d'un-e technicien-ne : DFR ou membre du CTR ;
- Lettre motivée d'un-e élu-e : Président-e de Ligue ;
- Photocopie des pages « Stages / Progressions techniques » du Passeport FFAAA ;
- Chèque de 30€ à l'ordre de la FFAAA (non remboursable).

Grades sur dossier – 3^e et 4^e dan

- Formulaire 6 avec une lettre motivée du / de la demandeur/se et un CV du / de la candidat-e ;
- Lettre motivée du/ de la DFR, et éventuellement un avis d'un-e technicien-ne de grade supérieur membre du CTN, si le/la DFR est d'un grade égal à celui demandé pour le/la candidat-e.
- Lettre motivée d'un-e élu-e : Président-e de Ligue ;
- Photocopie des pages « Stages / Progressions techniques » du Passeport FFAAA ;
- Chèque de 60€ à l'ordre de la FFAAA (non remboursable).

Rappel

Des âges minimaux sont fixés pour l'obtention de ces grades sur dossier qui ne pourront être délivrés qu'une seule fois.

1^{er} dan	2^e dan	3^e dan	4^e dan
35 ans	40 ans	45 ans	53 ans

La demande pour raison médicale sera accompagnée d'un certificat médical, qui précisera le caractère définitif de l'impossibilité de présenter un grade par examen. Ce certificat médical sera envoyé directement par mail au siège avant la réunion de la CSDGE.

Grades sur dossier – 5^edan (HN)

- Formulaires 6 et 7 avec une lettre motivée du / de la demandeur-se et un CV du / de la candidat-e ;
- Lettre motivée d'un-e élu-e : Président-e de Ligue ;
- Lettre motivée du/ de la DFR, et éventuellement un avis d'un-e technicien-ne de grade supérieur membre du CTN, si le/la DFR est d'un grade égal à celui demandé pour le/la candidat-e.

Grade sur dossier – 6^e dan (HN)

- Formulaires 6 et 7 avec une lettre motivée du / de la demandeur/se et un CV du / de la candidat-e ;
- Lettre motivée du / de la DFR ;
- Lettre motivée du / de la Président-e de Ligue ;
- Lettre motivée d'un 7^e ou 8^e Dan membre du CTN.

Grade sur dossier – 7^e dan (HN)

- Formulaires 6 et 7 avec une lettre motivée du / de la demandeur/se et un CV du / de la candidat-e ;
- Lettre motivée du / de la DFR ;
- Lettre motivée du/de la Président-e de Ligue ;
- Lettre du / de la Représentant-e du CTN et du / de la Président-e Fédéral-e ;

Grade sur dossier – 8^e dan (HN)

- Formulaires 6 et un CV du / de la candidat-e.

Uniquement sur demande du / de la Représentant-e du CTN et du / de la Président-e Fédéral-e.

<i>Pour accéder au grade de</i>	<i>5ème dan</i>	<i>6ème dan</i>	<i>7ème dan</i>	<i>8ème dan</i>
<i>Grade précédent</i>	<i>4ème dan</i>	<i>5ème dan</i>	<i>6ème dan</i>	<i>7ème dan</i>
<i>Temps minimum avec le grade précédent</i>	<i>6 ans</i>	<i>7 ans</i>	<i>*</i>	<i>*</i>

Dossier d'appréciation - Formulaire 7 – Grade de haut niveau

Ce dossier fait l'objet d'un tableau à quatre niveaux d'appréciation (--, -, +, ++), devant être rempli par le/la demandeur/se et par tous ceux et celles dont l'avis est sollicité pour le domaine qui les concerne, qui auront l'honnêteté de s'abstenir pour les domaines où leurs compétences et connaissances ne sont pas avérées.

Tableau de synthèse	--	-	+	++
1. La compétence technique*				
2. La compétence pédagogique*				
3. Le respect de la déontologie				
4. La représentativité / le rayonnement *				
5. La présence réelle sur les tatamis				
6. La disponibilité et la responsabilité fédérales				
7. L'engagement pour la discipline				

* Critères prioritaires pour 6^e Dan et plus.

Pour remplir ce tableau et donner des avis étayés sur ces différents critères, il s'agit de prendre en compte un certain nombre d'indicateurs présentés dans le tableau ci-après.

En fonction du grade postulé, du / de la candidat-e et de la compétence du / de la demandeur/se, tous les critères ne sont pas forcément à renseigner. Certains critères se recoupent et peuvent utiliser les mêmes indicateurs.

Critères	Indicateurs
1. La compétence technique	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments du parcours : l'âge, le début en Aïkido, le nombre d'années de pratique depuis le 1^{er} dan, cursus suivi (quel-le-s enseignant-e-s ?) - La reconnaissance de ses pairs sur le plan technique <p><i>Les critères 4 et 5 participent à étayer ce critère.</i></p>
2. La compétence pédagogique et sa production	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant-e : oui / non. Depuis combien d'années ? Diplômes ? - Développement du ou des clubs : nombre d'adhérent-e-s, - Nombre de candidat-e-s présenté-e-s et reçu-e-s aux passages de grades dan, - Participation à des stages de formation continue, - Production de documents pédagogiques (articles, supports), - Animation d'école des cadres et/ou de stages de formation (formation de formateurs), ...
3. Le respect de la déontologie	<p>Comportement conforme à l'esprit de la discipline et à l'égard de son environnement de pratique. Absence de faits précis allant à l'encontre de cette exigence</p>
4. La représentativité et le rayonnement	<p><u>Notoriété régionale, nationale et internationale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions pour les CID et ligues, - Nombre de stages animés à l'étranger, nombre de pays visités, - Nombre de démonstrations, - Nombre de publications, de prises de parole sur et autour de l'Aïkido
5. La présence réelle sur les tatamis	<p><u>Payer de sa personne au quotidien comme dans les manifestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation effective aux stages de ligue, nationaux, internationaux, - Nombre de stages suivis depuis un an, - Séjours à l'Aïkikaiï, ...
6. La disponibilité et la responsabilité fédérales	<p><u>S'inscrire dans le cadre collectif de la Fédération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CTR, CTN : oui / non, - Volontaire pour être examinateur (grades dan, diplômes d'enseignement), - Participation aux manifestations fédérales, - Implication au sein des instances fédérales (réunions...), ...
7. L'engagement pour la discipline	<p>Implication et prise de responsabilités (notamment au niveau du club, CID, Ligue, Fédération).</p>

Grade par équivalence

- Formulaire 6 avec une lettre motivée du / de la demandeur/se et un CV du / de la candidat-e ;
- Attestation sur l'honneur de domiciliation du pays avec date d'entrée et sortie du pays où le ou les grade-s demandé-s a/ont été obtenu-s ;
- Copie des diplômes étrangers obtenus ;
- **Chèque de 30€ pour les demandes de 1er et 2e dan, et de 60€ pour les demandes de 3e et 4e Dan, à l'ordre de la FFAAA.**

Rappel

Les demandes doivent être adressées au / à la Président-e de Ligue qui vérifiera, complétera et signera obligatoirement le dossier avant de l'envoyer à la Fédération.

Afin de ne pas bloquer les dossiers le/la Président-e de Ligue doit donc :

- **Émettre un avis (favorable ou défavorable), dans un délai de deux mois maximum à compter de la réception du dossier.**
- **Envoyer un accusé de réception au/ à la demandeur/se.**
- **Obligatoirement signer et renvoyer les dossiers à la Fédération dans un délai de deux mois maximum à compter de la réception du dossier.**

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et le/la demandeur/se en sera avisé-e.

La CSDGE se réunit pour deux sessions par an : Tout dossier arrivant après ces dates sera reporté sur la session suivante :

- **Date limite 31 janvier** réunion CSDGE en mars
- **Date limite 30 juin** réunion CSDGE en septembre

La CSDGE est souveraine et indépendante dans ses décisions.

Toutefois, et dans un souci de transparence, elle s'attachera à expliquer succinctement la ou les raisons de refus au / à la demandeur/se.

